

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 9 juin 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Le projet de réaménagement des espaces extérieurs du quartier des Allagniers est une des priorités du programme de développement social urbain mis en oeuvre dans la ville nouvelle de Rillieux la Pape.

Une quatrième tranche de travaux concernerait le secteur de la place Lenôte.

Le projet d'aménagement doit permettre :

- d'améliorer le fonctionnement des espaces en apportant de la qualité résidentielle ; le réaménagement de la place Lenôte, qui n'est qu'un vaste parc de stationnement, devrait permettre de répondre concrètement aux besoins en stationnement du secteur en proposant une organisation ménageant plus de transition entre espaces privés de pieds d'immeubles et espaces publics ;
- de clarifier le statut des espaces ; l'opération permettrait de retrouver une hiérarchie entre voies de desserte et stationnement, entre espaces privés et publics ;
- de valoriser les espaces libres ; le square des Rosiers et les cheminements pour piétons représentent des espaces d'animation qu'il conviendrait de renforcer en fonction de leur usage réel par les habitants ;
- de mettre en valeur les équipements ; le groupe scolaire du Mont Blanc et l'ancienne chaufferie pourraient être valorisés et leurs accès repensés ;
- de prendre en compte les pratiques des habitants en prêtant une attention particulière aux espaces d'usage quotidien.

Le coût global de l'opération est estimé à 6 498 780 F TTC.

En application de l'article L 5215-27 -2° alinéa- du code général des collectivités territoriales, la commune de Rillieux la Pape et l'OPAC de l'Ain confieraient la création des aménagements décrits ci-dessus à la Communauté urbaine, maître d'ouvrage de l'opération.

Pour sa réalisation, un mandat pourrait être confié à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) par la communauté urbaine de Lyon.

Le montant du mandat est estimé à 6 059 780 F TTC dont le financement pourrait être le suivant :

- Etat	1 318 408 F
- OPAC de l'Ain	495 000 F
- commune de Rillieux la Pape	421 648 F
- Communauté urbaine	3 824 724 F

**B - Propose, compte tenu de ces éléments, de délibérer en conséquence ;**

Vu le présent dossier ;

Vu l'article L 5215-27 -2° alinéa- du code général des collectivités territoriales ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'opération d'aménagement de la place Lenôtre et son plan de financement tels qu'ils ont été proposés.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

a) - solliciter la subvention de l'Etat au taux maximum ainsi que les participations de la commune de Rillieux la Pape et de l'OPAC de l'Ain,

b) - confier la maîtrise d'ouvrage à la SERL par le biais d'un mandat de travaux rémunéré à hauteur de 458 280 F TTC,

c) - signer des conventions avec la commune de Rillieux la Pape et l'OPAC de l'Ain prévoyant :

. les modalités d'intervention de la Communauté urbaine quant à la réalisation des ouvrages et la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

. le principe de redistribution du foncier en fonction des nouvelles domanialités générées par le projet d'aménagement du secteur, par voie de cession gratuite entre les collectivités,

. le principe de remise d'ouvrages réalisés, de leur entretien et de leur gestion,

. les modalités de versement des participations financières de la commune de Rillieux la Pape et de l'OPAC de l'Ain à la Communauté urbaine.

**3° - Les dépenses** seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 1998 et suivants - compte 458 124 - fonction 66 - opération 0056.

**4° - Les recettes** seront inscrites et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1998 et suivants - compte 458 224 - fonction 66 - opération 0056.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,